

Procédures de qualification

Travail pratique

**Assistant médical CFC /
Assistante médicale CFC**

POS. 2, PROCESSUS DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES
Diagnostic général (DPAC) – directives

2018

DIRECTIVES POUR LES EXPERTS

1. POS. 2, TRAVAIL PRATIQUE, DPAC
2. POS. 1, TRAVAIL PRATIQUE, RELATIONS AVEC LE PATIENT
3. POS. 4, TRAVAIL PRATIQUE, HYGIÈNE, SÉCURITÉ AU TRAVAIL, PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. POS. 2, TRAVAIL PRATIQUE, DPAC	Durée indicative	Nombre max. de points
Accueil de la candidate, présentation des experts, explication du déroulement et visite du lieu d'examen	5 min	
Epreuve selon situation A : situation téléphonique	5 min	10 points
Epreuve selon situation B : technique de travail	5-10 min	20 points
Epreuve selon situation C : soins au patient (cas simple)	15-20 min	30 points
Epreuve selon situation D : soins au patient (cas complexe)	20-25 min	40 points
Clôture de l'examen (éventuelles inscriptions dans le dossier, rangement, désinfection des mains, etc. Prise de congé de la candidate)	5 min	
Durée totale du travail pratique	70 min	100 points

Déroulement

Les experts se présentent, expliquent à la candidate le déroulement du travail pratique, lui montrent le lieu, les postes de travail et le matériel à disposition. Il s'agit d'un examen pratique et non théorique. La candidate ne doit pas être déstabilisée ou mise sous pression par les experts.

Les figurants (patients) doivent être bien instruits et ne doivent poser que les questions prévues.

Les chaînages sont remis aux experts, juste avant l'examen et ne doivent jamais être distribués ailleurs. Ces documents ne peuvent servir à des fins d'exercice.

L'examen comprend 4 modules. La candidate tire au sort un chaînage ABCD. Elle peut choisir l'ordre de passage des modules B, C, et D pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une situation d'urgence.

La candidate peut répéter un geste si le temps le lui permet. Lors d'une 2^{ème} tentative, l'expert lui précise qu'elle ne peut pas obtenir le nombre de points maximum, même si le module est parfaitement réalisé.

Module A :	le téléphone sonne à l'improviste, il est interdit de mettre le répondeur. Les experts doivent faire preuve de bon sens en choisissant un moment opportun pour le faire sonner.
Module B :	évaluation de la technique et de la préparation, réalisées <u>sans patient</u> .
Module C :	soins simples au patient.
Module D :	soins complexes au patient, situations d'urgence.

Matériel autorisé

Dossiers de formation, calculatrice.

Évaluation et calcul de la note

Module A : évaluation et résolution de la situation.

Modules BCD : organisation adéquate du travail, choix et utilisation du matériel, exécution professionnelle, soigneuse et rationnelle des tâches, transcription dans le dossier du patient.

Pour chaque module, les points à retrancher sont définis. Le nombre total de points par module ne peut être inférieur à 0. Chaque point soustrait doit être justifié. La détermination des points et la note obtenue résultent d'un consensus entre les 2 experts.

Le port du masque est précisé lorsqu'il est jugé indispensable. Dans les autres situations, l'expert ne peut pas pénaliser une candidate qui ne l'emploie pas.

Modules ABCD : 100 points au maximum.

Les points sont reportés sur la feuille d'évaluation finale de Processus diagnostiques et thérapeutiques (pos. 1) et additionnés aux points de Diagnostic au laboratoire et de Diagnostic radiologique pour définir la note de position.

2. POS. 1, RELATIONS AVEC LE PATIENT

Évaluation

À part, dans les modules ACD, au moyen du protocole de relations avec le patient.

Calcul de la note

Module A : 10 points, module C : 15 points, module D : 15 points.

Poids de la note : 80 % en diagnostic général (DPAC) et 20 % en diagnostic radiologique.

DPAC (40 pts) }
Diagnostic radiologique (10 pts) } **Une note**

Points à reporter sur la feuille d'évaluation finale de Relations avec les patients (pos.1) et à additionner aux points de Diagnostic radiologique pour définir la note de position.

3. POS. 4, HYGIÈNE, SÉCURITÉ AU TRAVAIL, PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Évaluation

À part, dans les modules BCD, au moyen du protocole de l'hygiène.

Calcul de la note

Hygiène personnelle : 4 points.

Hygiène, sécurité au travail : module B : 16 points, module C : 10 points, module D : 10 points.

Poids de la note : 80 % en diagnostic général (DPAC) et 20 % en diagnostic au laboratoire.

DPAC (40 pts) }
Diagnostic au laboratoire (10 pts) } **Une note**

Points à reporter sur la feuille d'évaluation finale d'Hygiène, sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement (pos. 4) et à additionner aux points de Diagnostic au laboratoire pour définir la note de position.